



## Demande question droit AGS

Par **Salarie83**, le **10/03/2014** à **09:57**

Je vous explique mon cas :

Mon père possède une entreprise qui existe depuis 30 ans maintenant. Il y a environ 1 et 1/2 ans j'ai rejoint l'entreprise en tant que commercial avec un contrat cadre. Les 6 premiers mois j'ai touché mon salaire, vu le contexte économique et de graves impayés l'entreprise était dans la réelle incapacité de me payer mes salaires. Elle ne pouvait seulement payer les charges sur mon salaire pour éviter les majorations dues au retard de paiement. Après tous les efforts possibles l'entreprise est de plus en plus mal en point, du fait elle risque d'être en redressement (voir liquidation incessamment sous peu). Ce qui m'inquiète grandement vu les retards de salaire. On m'a parlé de l'AGS, mais est-ce que j'y aurais droit?

Merci